



LYSTER



AVIS PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

À toute personne intéressée :

AVIS PUBLIC vous est donné, par la soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lyster :

QU'avec les mesures édictées par le Gouvernement du Québec au cours des dernières semaines donnent comme directives aux municipalités que les séances du conseil **doivent** se tenir à distance ;

QUE selon l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, toute séance publique qui a lieu en personne puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et que celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

QUE la municipalité informe sa population que le conseil municipal va siéger par visioconférence pour la séance ordinaire du **10 janvier 2022** ;

QUE l'enregistrement de la séance sera publié sur le site internet de la municipalité au www.lyster.ca dans la section PROCÈS-VERBAUX au cours des jours suivants la séance du 10 janvier ;

QUE les citoyens sont invités à poser leurs questions **jusqu'à lundi le 10 janvier à 14 h**, par courriel à info@lyster.ca ou par téléphone au 819-389-5787 poste 1, en indiquant clairement que c'est une question pour le conseil municipal,

Donné à Lyster, le 6 janvier 2022.

Suzy Côté

Directrice générale et secrétaire-trésorière